

Subventions pour congrès

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'allouer en plus des habituelles prestations matérielles, les aides suivantes pour les congrès organisés à Besançon en cours d'année 1998 :

- 8 000 F à l'AROEVEN pour l'organisation de son Université Européenne d'été ayant pour thème «la relation adulte-jeune dans la classe et dans l'établissement, en France et en Europe», qui aura lieu du 24 au 28 août prochain. 80 personnes dont une vingtaine d'européens participeront à cette manifestation.

- 6 000 F au laboratoire de micro-analyses nucléaires de la Faculté des Sciences pour l'organisation de la 19^{ème} Conférence internationale des Traces Nucléaires dans les Solides qui se tiendra du 31 août au 4 septembre au Kursaal. Cette manifestation regroupera environ 160 participants originaires de nombreux pays.

- 9 000 F à la coordination régionale des associations Croix Marine d'aide à la santé mentale pour l'organisation des 47^{èmes} journées nationales Croix Marine, du 14 au 16 septembre prochain à Micropolis. Regroupement de 1 000 participants environ sur 3 journées ; elles s'organisent autour d'exposés et d'ateliers ayant trait aux problèmes posés dans les champs d'action de la santé mentale, sous des aspects pratiques et théoriques.

- 85 000 F à l'Association «SNDAT-IVF - Besançon 1998» chargée par le Syndicat National des Directeurs et Attachés Territoriaux (SNDAT) et l'Association des Ingénieurs des Villes de France (IVF) section Est de l'organisation du congrès national du SNDAT et du congrès interrégional des IVF les 8 et 9 octobre prochain au Kursaal. Environ 500 personnes (participants et accompagnants) seront présentes au cours de ces deux journées.

En cas d'accord, la somme de 6 000 F sera imputée au chapitre 92.99.65738. 89052.00200 (abondé de 6 000 F par un virement de la ligne 92.99.6574.89052. 00200) et la somme de 102 000 F au chapitre 92.99.6574.89052.00200 qu'il convient d'abonder d'un crédit de 85 000 F par transfert du compte de dépenses imprévues figurant au chapitre 940/20200.

«Mme WEINMAN : Je suis surprise de voir que pour les 47^{èmes} journées nationales Croix Marine accueillant 1 000 personnes sur trois jours, on attribue 9 000 F (je ne sais pas combien ils ont demandé) et qu'à l'Association SNDAT-IVF, où il y aura quand même un peu moins de monde, 500 personnes sur deux jours, on attribue 85 000 F.

M. LE MAIRE : Le choix est fait par la Commission. Cela dépend de l'intérêt pour la Ville. L'Association SNDAT-IVF, ce sont nos directeurs, attachés territoriaux qui organisent et animent ces journées comme nous avons eu les secrétaires généraux. Cela paraît assez logique qu'on aide le personnel municipal.

Pour la Croix Marine, ce sont des journées nationales. Marcellin, comment as-tu réglé tout cela ?

M. BARETJE : C'est simple puisqu'il y a un barème établi par la commission. En ce qui concerne les 85 000 F attribués à l'association mandatée par le Syndicat National des Directeurs et Attachés Territoriaux, il s'agit d'une subvention exceptionnelle accordée pour un congrès exceptionnel et inhabituel aussi sur Besançon. Je crois qu'il faut le considérer de cette manière-là».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette répartition.

M. BARETJE n'a pas pris part au vote concernant la subvention à l'AROEVEN, ni M. ROIGNOT pour celle concernant le laboratoire de microanalyses nucléaires de la Faculté des Sciences.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.